



Fiche d'inscription

COURS COLLECTIFS JEUNES

2026 – 2027

3 Rue du Vieux Moulin - 93160 NOISY LE GRAND

E-mail : tennisatng@gmail.com

Photo

Documents à fournir : Justificatif de domicile, photo et Questionnaire Santé ou Certificat médical

Renseignements personnels

Nom de l'enfant.....

Prénom : Sexe : F/M Date de naissance/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

)] Portable Mère :

)] Portable Père :

Mention Obligatoire à compléter en majuscule) – Email 1

Mention Obligatoire à compléter en majuscule) – Email 2

Pour les mineurs – 16 ans : Coordonnées du représentant légal

Nom.....

Prénom.....

)] Portable

Email.....

Comprend la licence, l'accès aux terrains et aux 29 cours collectifs		Noisy	Hors Noisy	Jour et heure choisis
<input type="radio"/>	Galaxie Baby-Tennis 3-4 ans (2023/2022) (*) - 1h de cours	180€	230€	Compléter planning ci-joint
<input type="radio"/>	Galaxie Mini-Tennis 5-6ans (2021/2020) – 1h de cours	230€	280€	
<input type="radio"/>	Galaxie Tennis 7-8 ans (2019/2018) – 1h de cours	310€	360€	
<input type="radio"/>	Galaxie Tennis 9-12 ans (2017/2014) – 1h de cours	340€	390€	
<input type="radio"/>	Galaxie Tennis 9-12 ans (2017/2014) - 2h de cours	470€	520€	
<input type="radio"/>	Clubs Ados : 13-18 ans (2013/2008) - 1h de cours	360€	410€	
<input type="radio"/>	Clubs Ados : 13-18 ans (2013/2008) - 1h30 de cours	410€	460€	

(*) Baby-Tennis : Accès aux cours et licence. Pas d'accès aux terrains en dehors des heures des cours collectifs

Réduction famille : 20€ au 3^{ème} membre, 50€ au 4^{ème} membre et 70€ au 5^{ème} membre

Nom(s) et prénom des membres de la famille :

Modalités et règlements

DATE INSCRIPTION REDUCTION FAMILLE € MONTANT A REGLER €

Toute inscription est définitive, même en cas de paiements échelonnés la totalité du coût de la formule est due

Possibilité de payer jusqu'à 3 fois sans frais

PAR CHEQUES :			Via TEN UP (CB) :	
Nom de la banque :			Déclenchement de la mise en paiement par le club début octobre	
Date encaissement	N° du chèque	Montant	Veuillez préciser le nombre d'échéances :	
5 Octobre			1	<input style="width: 40px;" type="text"/>
5 Novembre			2	<input style="width: 40px;" type="text"/>
5 Décembre			3	<input style="width: 40px;" type="text"/>

ESPECES € CHEQUES VACANCES COUPON SPORT € PASS SPORT € AUTRES €

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE TENNIS ET DU CENTRE DE COMPETITION

- > Les parents doivent accompagner les enfants jusque dans l'enceinte du Club (**et non à l'entrée du stade**) et s'assurer, avant de partir, qu'il y a bien un éducateur pour les accueillir. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps réel des cours, les enfants étant alors sous l'entière responsabilité de l'éducateur. Si l'enfant rentre seul à son domicile, le club est déchargé de toute responsabilité en cas d'accident. Tout désir de modification de ces règles par un parent fera l'objet d'un contrat particulier entre le Club et ce dernier afin de fixer les clauses de responsabilité.
- > Dans le cadre des activités organisées par le club, des photos et vidéos des enfants seront réalisées. **Sauf avis contraire de votre part (notifié sur papier)**, le club se réserve la possibilité de les utiliser pour promouvoir les activités de l'Association (journal municipal, affichage interne, site Internet ...), à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.
- > L'éducateur dispensant les cours se réserve le droit de refuser un enfant si celui-ci arrive en retard ou si ce dernier n'est pas en tenue de sport avec des chaussures adaptées. L'enfant restera sur le terrain sans jouer et sera sous la responsabilité de l'éducateur.
- > Si un enfant perturbe le déroulement des cours (insolence, refus d'écouter les consignes de sécurité ...), le comité directeur peut convoquer les parents et si la situation l'exige, peut renvoyer l'enfant du club (à titre tout à fait exceptionnel, bien sûr).

Je soussigné (**nom, prénom**)agissant en qualité de représentant légal de :
(nom et prénom du mineur)

.....

- Reconnais que l'adhésion au club ATNG entraîne l'acceptation du règlement intérieur (*) et des règlements de la FFT.
- **Reconnais que tout paiement est définitif même en cas d'abandon de l'activité.**
- Reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, en avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence, lesquelles sont consultables sur TEN UP à l'adresse suivante :
<https://tenup.fft.fr/Garanties-assurances>
- **Reconnais avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT à l'adresse ci-dessus mentionnée, afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel , ou de la garantie du remboursement de la cotisation annuelle versée par le licencié à son club dès lors que le licencié, suite à une incapacité justifiée médicalement ou à un déménagement, ne pourra plus pratiquer le tennis au sein de son club**
- **Sauf avis contraire de votre part (notifié sur papier)**, le club se réserve la possibilité d'utiliser les photos ou vidéos prises lors des animations proposées par le club pour promouvoir les activités de l'Association (journal municipal, affichage interne, site Internet ...), à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au club ATNG, à la FFT, ses ligues et ses comités départementaux ou régionaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités tant du club (gestion des membres ...) que de la FFT (organisation des compétitions, lettre d'information ...)

Ces informations pourront être cédées et/ou échangées à des partenaires commerciaux de la FFT, des ligues, des comités départementaux et du club.

Toutes **vos informations personnelles sont consultables et modifiables** par vos soins sur le **site TEN'UP**, en cliquant sur "VOUS" puis sur "Votre compte".

Conformément à l'article 39 de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant

Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invités à vous adresser :

- au Club Sandra Runacher (Présidente de l'ATNG)
- et à la FFT service "organisation et système d'information" : FFT@fft.fr - 2 avenue Gordon Bennett 75016 Paris

Noisy le Grand, le/...../2025

Signature précédée de la mention "lu et approuvé »

(*) consultable sur notre site internet : <https://tennis-noisylegrand.fr/> ou sur le panneau d'affichage au club